



## AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 6 mai 2025 à 19h30** en *session ordinaire*.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2025
- 1. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- 2. Fixation du taux de fongibilité des crédits
- 3. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 4. Cession d'une partie de la parcelle AE 75

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 29/04/2025

Le Maire  
Bernard ENAULT